



Mauvaise notation suite à une mutation externe

Par **frederica_old**, le **27/06/2007** à **09:07**

Titulaire dans la FPT depuis peu, ma note a été divisé par 2 suite à ma mutation. N'étant plus dans la même collectivité dois-je renvoyer ma feuille de notation signée à mon ancienne collectivité ou puis-je la "zapper" ?
Quelles seraient les conséquences du non-renvoi de cette feuille ?
Je n'envisage pas de demander la révision de ma note, en effet cela ne sert à rien !!!
Merci pour vos réponses.